



Belgian Disability Forum asbl (BDF) Plan d'action 2025

Ambition globale :

Contribuer à la mise en œuvre de l'UNCRPD, de la stratégie européenne handicap 2021-2030, des objectifs du développement durable et de l'article 22 ter de la Constitution.

Défis réglementaires :

- Les situations de vie
- Redresser les réglementations non conformes
- Forcer le législateur à agir aux endroits actuellement non investis
- Planifier et budgéter

Faiblesses :

- *Nothing about us without us* > < moyens dans les associations
- Le contexte global environnemental, sociétal, économique ...
- Les référents "handicap" nécessaires : manque de statistiques et données
- Cadre d'action européen limité (EU économique) et cadre international « indicatif »

De surcroît, la rédaction de la proposition de plan d'actions 2025 s'inscrit dans une constellation d'incertitudes :

- Formation et priorités de la prochaine Commission européenne
- Contenu de la stratégie européenne 2025-2030
- Finalisation de la formation des gouvernements en Belgique et priorités politiques sur le plan du handicap...

Ce sont autant d'inconnues qui devront être intégrées en cours d'année 2025. La prochaine réunion de l'AG en mars 2025 sera aussi l'occasion d'arrêter une planification plus concrète.

1. « Rien sur nous sans nous »

Les autorités doivent attribuer les moyens humains et financiers aux associations pour participer aux processus de réflexion et de décision ayant un impact sur la vie des personnes en situation de handicap.



Ce sera un point d'attention élevé lors du travail de sensibilisation et d'interpellation par rapport aux observations faites à la Belgique par le Comité des droits des personnes handicapées (voir point 2).

2. Convention ONU sur les droits des personnes handicapées

a) Rapport alternatif du BDF et Observations du Comité des droits

Au cours de l'année 2025, le BDF assurera la diffusion des observations du Comité des droits des personnes en situation de handicap et de son Rapport alternatif vers :

- les personnes en situation de handicap et leurs organisations représentatives
- les conseils d'avis fédéral, régionaux et communautaires
- les gouvernements fédéral, régionaux et communautaires
- les Parlements fédéral, régionaux et communautaires

Le BDF demandera le soutien des conseils consultatifs respectifs pour cette démarche et insistera pour que les points mis en évidence par le Comité des droits soient rencontrés concrètement dans les politiques développées par la Belgique.

b) Conférence des Etats parties

Le BDF prévoit de participer à la Conférence des Etats parties à l'UNCPRD, en juin 2025.

En fonction de la manière dont il aura été impliqué dans la préparation des déclarations de la Belgique, le BDF envisagera de nouveau de prendre place dans la délégation belge. De la sorte, il montrera que la concertation constitue bien un élément central du mode de fonctionnement des gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale et des organisations de la société civile.

A ce jour, le programme de la Conférence des Etats parties n'est pas encore officialisé.

c) Rapport alternatif EDF sur la mise en œuvre UNCPRD au niveau européen

Normalement, c'est en 2025 que l'Union européenne devrait transmettre au Comité des droits son second rapport sur la mise en œuvre de l'UNCPRD.

Le BDF sera veillé à apporter son éclairage à l'EDF lors de la rédaction du rapport alternatif qu'il rédigera à l'attention du Comité.

3. Autres instruments internationaux « Droits de l'homme »

L'année 2025 sera une nouvelle occasion pour le BDF de positionner les besoins et attentes des personnes en situation de handicap dans les processus



des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en fonction des calendriers respectifs fixés par l'ONU.

Chaque fois que possible, une proposition de texte sera produite par l'organe de gestion aidé par le secrétariat. Cette proposition sera basée sur le contenu du rapport alternatif UNCRPD et adaptée en fonction des attentes et exigences de l'instrument concerné.

Cette proposition de texte sera soumise à la relecture de l'ensemble des associations membres du BDF avant d'être transmise au Comité de l'ONU compétent.

Le BDF ne participera pas aux réunions de rencontre entre les instances internationales et la société civile à l'étranger : il privilégiera la collaboration avec UNIA à ce niveau.

Au cours de l'année 2025, une action est actuellement prévue pour le processus « Grevio », du nom du Comité chargé du suivi de la mise en œuvre des dispositions de la Convention d'Istanbul sur les violences faites aux femmes. Le BDF aura la possibilité de présenter ses observations au Comité Grevio lors de sa visite en Belgique, du 3 au 7 février 2025.

4. Suivi des élections européennes 2024

À la suite des élections européennes de 2024, une nouvelle composition du Parlement européen a été installée et une nouvelle Commission sera mise en place.

Parlement européen : le BDF a proposé aux nouveaux parlementaires européens belges de participer à l'Intergroupe handicap du Parlement européen. Il leur a aussi proposé de mettre en place un travail en commun plus systématique sur les dossiers qui ont un impact sur la vie des personnes en situation de handicap belges. Le mémorandum du BDF pour les élections européennes constituera sa base de travail. Lors de l'AG du mois de mars 2025, un moment de rencontre avec les parlementaires belges effectivement inscrits à l'Intergroupe Handicap, sera prévu.

Commission européenne : la nouvelle Commission européenne se profile au moment de finaliser ce plan d'action. Il est prévu que le portefeuille « égalité » sera confié à la Commissaire proposée par la Belgique, madame Hadja Lahbib.

Si tel est le cas, le BDF collaborera au maximum avec l'European Disability Forum (EDF) pour faire avancer les dossiers importants pour les personnes en situation de handicap.

5. Stratégie européenne du handicap 2021-2030

La stratégie européenne 2021-2030 est arrivée au milieu de son parcours. Pour la période 2025-2029, elle ne prévoyait pas d'éléments d'opérationnalisation. Cette responsabilité incombe à la nouvelle Commission européenne.



Le BDF travaillera étroitement avec l'EDF afin que l'impulsion soit donnée pour que des réalisations concrètes et ambitieuses soient actées au cours des 5 prochaines années.

Il veillera à communiquer sur ces axes vers ses organisations membres et vers les conseils d'avis fédéral, régionaux et communautaires.

6. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

a) European Disability Card et Carte de stationnement européenne

La Directive *European Disability Card* (EDC) et *Carte européenne de stationnement* (EPC) a été définitivement adopté en octobre 2024.

2025 sera la première année du processus de transposition en droit national. Ce processus devra être terminé en mai 2028. A partir de ce moment, l'EDC et l'EPC seront d'application sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

Le BDF assurera un suivi régulier de ce processus dont il a été l'initiateur.

b) Droit de stationnement digital

Le contrôle de stationnement digital pose beaucoup de problèmes en Belgique depuis l'introduction des « scancars ». Suite aux interpellations du CSNPH, des solutions techniques plus ou moins satisfaisantes sont en voie de réalisation.

A ce stade, il semble qu'il n'y ait pas de volonté de coordination au niveau européen. Cela pose de gros problèmes au niveau de la liberté de mouvement au sein de l'Union européenne.

Le BDF continuera à interpeller l'EDF à ce sujet. Au besoin, il contactera les Commissaires européens compétents, les parlementaires européens belges et ses collègues des Pays-Bas, du Grand-Duché de Luxembourg et de France où ces problèmes sont également apparus.

c) Accessibilité numérique, digitalisation et intelligence artificielle

L'objectif annoncé de l'Union européenne est d'atteindre une couverture digitale de 100% en 2030.

Le BDF est favorable à une utilisation raisonnée des outils numériques pour améliorer l'accès des personnes en situation de handicap aux biens et aux services dont ils ont besoin. Cela passe notamment par l'obligation de mettre à disposition des personnes des alternatives humaines dans tous les domaines.

Les solutions numériques doivent faire partie de l'ensemble des solutions qui prévoient aussi le maintien des guichets humains de qualité (horaire, suivi,...). La digitalisation ne peut pas être l'unique solution mais doit compléter la relation humaine.

A ce titre, le BDF sera particulièrement attentif à la portée et aux implications de la directive européenne « intelligence artificielle ».



d) Accessibilité physique

La thématique de l'accessibilité physique est extrêmement étendue.

L'action du BDF en 2025 s'orientera selon deux axes

- L'entrée en vigueur complète de la directive *European Accessibility Act*, prévue pour le mois de mai 2025
- Le travail de normalisation dans lequel le BDF envisage un travail de collaboration avec l'organisation AB-REOC (Association Belge de Recherche et d'Expertise des Organisations de Consommateurs)
<https://www.reoc.be/fr>

7. Objectifs de développement durable (SDG) et priorités climatiques

Le BDF est actif sur cette thématique depuis 2016. Devant l'ampleur des défis auxquels la Belgique et l'Union européenne vont devoir faire face, il sera particulièrement important de veiller à ce que les besoins des personnes en situation de handicap soient correctement pris en compte.

A ce titre, les vidéos « SDG et Handicap » restent totalement d'actualité. Le BDF continuera à les utiliser et invitera ses membres à le faire également.

Le BDF renouvellera son implication en tant qu'observateur dans les travaux du Conseil Fédéral du Développement durable (CFDD) avec pour objectif de visibiliser les besoins des personnes en situation dans les travaux en cours et à venir : <https://frdo-cfdd.be/fr/>

8. Collaboration avec l'EDF

Au cours de l'année 2025, le BDF continuera de s'impliquer assidument dans les travaux et dans les instances de l'*European Disability Forum (EDF)*.

Au niveau des instances, le BDF continuera à faire entendre sa voix pour que l'organisation évolue dans le sens d'un mode de fonctionnement toujours plus démocratique et plus participatif. Il est important de tenir compte du fait que le renouvellement des instances de l'EDF aura lieu en 2026. La position du BDF doit y être renforcée.

Au niveau des travaux, le BDF veillera à alimenter l'EDF, avec une attention soutenue pour :

- le suivi de la mise en œuvre de l'UNCRPD au niveau européen
- le contenu et à la mise en œuvre de la Stratégie européenne du handicap 2021-2030
- le suivi de la directive *European Disability Card*
- la fracture digitale et le recours accru à l'intelligence artificielle
- l'inscription concrète des personnes en situation de handicap dans les actions liées au développement durable

Au niveau méthodologique, 2024 a vu l'EDF augmenter son activité en matière d'information de ses membres, notamment en multipliant le recours à des réunions en visioconférence. Le BDF fait le maximum pour y participer



activement. L'ambition pour 2025 est de maintenir cette approche ; elle sera par ailleurs évaluée lors de l'AG de mars 2025.

9. Travailler avec la plateforme des Conseils d'avis handicap

La Plateforme des Conseils d'avis est désormais complète : il y a un conseil d'avis pour chaque entité constitutive de la Belgique fédérale. Pour le BDF qui a été à l'origine des réunions de la Plateforme, c'est évidemment une réussite importante qui s'inscrit dans la logique de la mise en œuvre de l'UNCRPD.

Quatre réunions de la Plateforme sont prévues pour 2025. Ces échanges informels sont essentiels pour un positionnement optimal du secteur représentatif des personnes en situation de handicap dans la Belgique fédérale.

Ces réunions génèrent d'ailleurs aussi des interpellations communes et en tous cas des informations croisées utiles. Dans la perspective de la reprise des travaux de la Conférence interministérielle handicap (CIM Handicap) en 2025, des positions communes de la Plateforme seront certainement utiles.

10. Poursuivre l'implication des membres de l'AG du BDF

Le BDF se réunit désormais deux fois par an en assemblée générale.

Son objectif est de faire remonter les attentes du terrain vers les instances européennes et internationales. A l'inverse, il fait redescendre l'information utile sur les politiques européennes vers ses membres.

Dans un souci d'amélioration, le BDF interrogera ses membres sur leurs attentes pour les années futures.

11. Communication

a) Utilisation du site Internet

Le site Internet du BDF demeure la porte d'entrée naturelle vers les activités du BDF. L'année 2025 verra la concrétisation du projet de nouveau site Internet du BDF sur base du travail préparatoire réalisé par le secrétariat et soumis à l'assemblée générales de novembre 2024.

Le secrétariat continuera à relayer vers ses associations membres les informations utiles de l'EDF et certaines enquêtes en ligne émanant principalement de la Commission européenne : il est important que les organisations prennent position sur les dossiers concernant les personnes en situation de handicap.

b) BDF sur X

L'utilisation de X (anciennement « Twitter ») pour faire connaître l'action du BDF est questionnée au lendemain des résultats des élections aux Etats-Unis et de l'approche humaine et sociétale du fondateur de X.

L'OABO du BDF fera part de sa proposition lors de l'AG du 28/11/2024.



c) Assemblée générale

En matière de communication, l'Assemblée générale du BDF restera en 2025 l'autre canal de communication privilégié du BDF. Un volet informatif continuera à être organisé à cette occasion : c'est toujours le moment idéal pour réfléchir ensemble sur le fonctionnement du BDF et sur ses priorités actuelles et à venir...